

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **114 (1978)**

Heft 2

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2.3 Le SLV favorise le maintien d'une bonne image du corps enseignant parmi l'opinion publique.

2.4 Le SLV attache beaucoup d'importance au dialogue « entre partenaires » avec les autorités scolaires. Cet état d'esprit sous-entend une collaboration constante avec les autorités AVANT les prises de décision, de même qu'après.

2.5 Le SLV soutient et coordonne le travail syndical des sections. Il peut prendre lui-même des initiatives dans ce domaine.

(3) Formation des maîtres.

3.1 Le SLV recommande une formation complète telle qu'elle permette au futur titulaire d'exercer efficacement son métier ET d'avoir accès aux hautes écoles.

3.2 Le SLV soutient tout effort tendant à la reconnaissance intercantonale des diplômes.

3.4 Le SLV insiste sur la valeur et la nécessité d'un perfectionnement individuel personnel.

3.5 Le SLV se prononce pour la li-

berté de choix (et de décision) parmi les cours de formation continue organisés officiellement.

3.6 Le SLV reconnaît le caractère obligatoire de cours organisés officiellement si les principes suivants sont respectés :

- collaboration planifiée entre les organisateurs et les associations ;
- durée limitée de l'« action » ;
- participation gratuite pour les enseignants concernés ;
- frais de déplacements et de déplacements couverts par l'employeur.

(4) Rapports du SLV avec ses sections et d'autres associations.

4.1 Le SLV préconise une collaboration étroite de TOUT le corps enseignant et met ses services à sa disposition en tant qu'association faitière.

4.2 Le SLV et ses sections intensifient leur collaboration en vue de réaliser leurs objectifs aux plans fédéral et régional ainsi que, sous réserve de l'accord de la section, au plan cantonal.

4.3 Le SLV met à disposition de ses membres les prestations de ses services.

4.4 Le SLV maintient une collaboration étroite avec les associations membres de la CASE (KOSLO) et travaille avec les organisations internationales de la profession enseignante.

4.5 Le SLV entretient des contacts suivis avec d'autres associations d'employés ainsi qu'avec d'autres organisations. Il peut former des groupes de travail avec d'autres organisations.

Vous remarquerez le caractère musclé de ce « programme » tentant et dont la SPR saura certainement extraire la « substantifique moëlle » ! Les principes syndicaux évoqués plus haut ressemblent fort à ce que nous avons voté à Yverdon. En avant donc. Certains de nos délégués seront peut-être rassurés que nos collègues alémaniques emboîtent le pas !

Bonne et heureuse année à tous.

Un vice-président SPR,

J.-P. Buri.

TABLE DES MATIÈRES 1977

Bulletin corporatif

Editoriaux

Orientation nouvelle 19. Perfectionnement 74. Quelques effets réels de la coordination 150. Energie nucléaire, décision contestée 295. La liberté de domicile 363. Séminaire de Chexbres 1977 507. Un président à plein temps 547. Un congrès international à Montreux 595. Journal d'opinions ou d'opinion ? 699. Une SPR dans un complexe 743. Chexbres 1977 763. La situation de l'emploi 823. Relations entre parents et enseignants 867. Compromis 10. Quelques réflexions en guise de bilan 959.

Comité central

La SPR une et diverse

Le perfectionnement N° 8. L'école en tant que problème N° 20. Pléthore ou pénurie N° 30. Les femmes dans l'enseignement primaire N° 38.

Groupe de réflexion

Pages 32, 116, 364, 435, 509, 652, 868, 913, 963.

Publications spéciales

Dossiers « Jeunesse et Economie » : l'économie neuchâtoise 159, les assurances 445, l'économie vaudoise 650.

Séminaire de Chexbres 1977 : Ecologie et économie, N° 32.

Les livres 87.

Lecture du mois 459.

Plan de parution 1978, 958.

Chroniques diverses

Assemblée des délégués 20, 549, 911. Comité central 116, 239, 431, 700. CDIP 601. CIRCE III 825. Conférence de presse 115. Conseil de l'Europe 151. Education permanente 364, 508, 599, 650, 960. ELEBU 868. Energie nucléaire 296, 297. FETE 596. FIAI 596. Formation des maîtres de demain 200. Informations CMOPE 75, 170, 435, 508, 654, 701, 825, 870, 964. IRDP 115, 267. KOSLO 33, 203. Orientation nouvelle 21. Président à plein temps 548, 600. Rapport d'activité 433. Rapport financier 432. Réforme 962. Séminaire de Chexbres 75, 114, 151, 199. SIPRI 550. SLV 869. SNI 653. Trogen 1977 510, 550. Tribune libre 550, 297, 599, 744, 912, 962. UNESCO 913. Villars-les-Moines 240.

Vaud

Assemblée des délégués 298. AVEPS 37, 118, 154, 204, 437, 786, 829, 874, 916. AVMCS 77. AVMES 827. Bibliothèque circulante 607, 665. Brevets TM 511. Caisse de pension 872. Chant 606, 704, 705.

CEMEA 244, 660. Chômage 153. Comité cantonal 34, 204, 242, 243, 511. Cotisations 76, 437, 552. Commission d'achats 241. Centre de perfectionnement 659. Congrès 299, 373, 437, 605, 656, 703, 745. Communiqués 703. Course d'école 703. Crêt-Bérard 552, 603, 658, 702. Education permanente 827. Examens d'admission 374. Formation continue 840, 917, 965. Freinet 608. Journaux d'enfants 118, 375, 966. Lausanne-section 828. Liberté de domicile 314, 365. Maîtresses enfantines 77, 745. Membres honoraires 552. Mimosa 829. Musique et handicapés 118, 375, 552. Nécrologie 153, 375, 874. Nouveaux collègues 608. Organisation SPV 659. Orientation nouvelle 77, 118, 153. Pestalozzi 376, 660. Point 914. Postes au concours 204, 242. Rappel 36. Rédactrice 603. Réforme 244, 605, 916. Rémunération 35. Retraités 242. Sablier 376. SVTM 830. Traitements et impôts 436. Université pop. 376, 786. Vacances 436.

Genève

Activités créatrice 750. Agenda 77. AG 157, 315, 377, 553. Amnesty 513. A propos de discipline 833. Brèves nouvelles 707. Brevetés stabilisés 38. Cadeau de départ 966. Ceux qui nous quittent 155. Chambardements 513. CIA 157, 558, 708, 749, 832, 875. Cité radieuse 833. Classes spécialisées 558. Classes en plein air 747. Conditions de travail 155. Délégations 39, 205, 252, 875. Echo de tableau noir 707. Enseignants complémentaires 668, 831, 878, 920. En guise de vœux 39. Exercice critique de l'école 40. Espéranto